

Le 4 octobre 2016

L'Honorable Judy M. Foote
Ministre de Services publics et Approvisionnement Canada
11, rue Laurier
Place du Portage, phase III
Pièce 18A1
Gatineau (Québec) K1A 0S5

OBJET : Réaction aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent des langues officielles (mai 2016)

Madame la Ministre,

L'Association de l'industrie de la langue (AILIA), qui représente les entreprises privées de traduction, d'interprétation, de terminologie, de formation linguistique et de technologie langagière, remercie le Comité permanent de la Chambre sur les langues officielles de lui avoir permis de présenter son point de vue sur le rôle du Bureau de la traduction au Canada et sur l'utilisation des nouveaux outils de traduction. Elle entérine avec enthousiasme les recommandations du Comité, mais aimerait indiquer dans la présente lettre les éléments qu'elles jugent essentiels et renouveler sa volonté de contribuer à la modernisation de l'industrie canadienne de la traduction, dont le Bureau constitue un pilier.

CONTEXTE

L'industrie de la langue constitue de nos jours une industrie mature et diversifiée. Elle repose sur une infrastructure nourrie par des écoles d'enseignement universitaire, des associations professionnelles et des associations commerciales. Le Bureau de la traduction a été un des grands bâtisseurs de cette industrie. Que l'on pense aux nombreux étudiants qui ont fait des stages au Bureau pendant leurs études et qui peuplent maintenant l'industrie, aux normes de qualité qui ont été établies par le Bureau au cours des années et qui représentent encore aujourd'hui la norme à atteindre ou aux innovations en matière de technologie langagière auxquelles il a contribué, comme Portage et le sous-titrage au Parlement pour n'en nommer que quelques-unes. De plus,

en tant que principal donneur d'ouvrage au Canada, il a permis à de nombreuses entreprises d'éclore et de s'implanter comme des fournisseurs de services professionnels fiables, solides et de qualité.

L'AILIA souhaite donc que le Bureau redevienne un chef de file notamment en matière de formation et de compétence professionnelle, et qu'il reprenne ses rôles de donneur d'ouvrage et de joueur constituant de l'industrie.

FORMATION ET COMPÉTENCES INTERNES

Le Bureau de la traduction a donné naissance aux plus belles carrières de traducteur dans les domaines scientifiques et techniques notamment et a alimenté le secteur privé en ressources spécialisées de haut calibre pouvant non seulement reproduire dans leurs entreprises les normes élevées de qualité, mais également répondre aux besoins diversifiés d'une clientèle canadienne exigeante. Il a contribué à la création des programmes universitaires de traduction, appuyé le déploiement des ordres et associations professionnels et favorisé l'adoption de normes strictes et responsables afin d'assurer le respect des langues officielles et faire en sorte que le gouvernement du Canada, et les Canadiens, disposent des meilleurs atouts possibles.

Depuis quelques années, le Bureau n'a pu poursuivre dans cette voie et a vu son effectif s'amoinrir et s'essouffler. Il a cessé d'embaucher et de former des stagiaires et s'en remet maintenant uniquement au secteur privé pour assurer la relève. L'industrie de la traduction constitue probablement le seul secteur où le plus grand fournisseur de services du pays (c.-à-d. le Bureau de la traduction) ne contribue pas à la formation de la relève.

Le Bureau doit reprendre sa place à ce titre et pour se faire il doit reconstituer son bassin de traducteurs spécialisés et d'expérience. Cela ne signifie pas qu'il doit exécuter tout le travail à l'interne afin d'alimenter son effectif, mais plutôt d'épauler le gouvernement, les clients et le secteur privé en fortifiant les programmes universitaires, en travaillant avec l'industrie pour accueillir les stagiaires et les nouveaux diplômés et en contribuant à la recherche et au développement d'outils dont se servira l'industrie pour améliorer sa prestation.

Relever la capacité interne du Bureau et former la relève ne suffira pas à maintenir une industrie canadienne forte et dynamique.

POUVOIR D'ACHAT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral possède un des plus grands pouvoirs d'achat au monde et son influence dans le secteur de la traduction est immense. Il doit l'utiliser pour aider les entreprises canadiennes à solidifier leur base économique et à se diversifier afin de pouvoir faire face à la concurrence internationale.

À l'heure actuelle, chaque ministère conclut ses propres contrats en fonction de ses propres règles. En fait, les décisions incombent aux acheteurs et non aux professionnels. Ainsi, même si le régime de la DAMA a contribué à départager les entreprises des particuliers et aidé à rétablir une juste concurrence, il a par le fait même éliminé les professionnels de la prise de décisions. Celles-ci incombent maintenant aux acheteurs qui fixent des exigences élevées, mais s'attendent à des prix de plus en plus bas. De plus, le gouvernement canadien n'exige plus que le travail soit fait au pays, y compris les textes classifiés, ne vérifie pas si les exigences convenues dans le contrat sont respectées, ne confirme pas la compétence des professionnels proposés et ne fait plus contrôler le produit livré par des professionnels.

Depuis un an, les prix sont en chute libre, car la mauvaise qualité n'est pas sanctionnée. Seulement le prix compte. Ainsi, le fournisseur qui fournit du travail inférieur aux normes n'a qu'à présenter le plus bas prix au moment de la prochaine soumission pour obtenir un nouveau contrat. Il n'existe plus de systèmes d'évaluation des fournisseurs comme en avait le Bureau de la traduction.

NORMES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

La qualité n'a plus d'importance, seul le prix est pris en compte, ce qui fragilise notre industrie et permet aux entreprises de bas niveau d'accroître leur marché au détriment de celles qui se préoccupent de bien servir leurs clients.

Il est crucial pour le gouvernement canadien d'avoir un organisme chargé de vérifier que les documents publiés ou affichés sur Internet ou sur les médias sociaux respectent les normes établies afin d'éviter des erreurs coûteuses qu'il s'agisse d'inscriptions fautives sur un monument, un site Web où le français est presque inexistant et un texte traduit par un outil de traduction automatique sans révision par un professionnel. Ce type d'erreurs est coûteux sur le plan économique puisqu'il faut reprendre le produit, sur le plan social puisqu'une partie de la société officiellement reconnue reçoit une information mal présentée et sur le plan politique puisque les lois ne sont pas respectées.

CONCLUSION

Nous envisageons donc pour le Bureau de la traduction un rôle qui n'est pas axé sur l'exécution, mais plutôt sur l'encadrement, la gestion, la normalisation et l'assurance de la qualité.

Nous sommes convaincus que le Bureau de la traduction peut jouer un rôle habilitant auprès de l'industrie et structurant de toute la fonction langagière au Canada. Nos cabinets au lieu d'être achetés par les étrangers pourraient peut-être eux-mêmes devenir acquéreurs et atteindre une visibilité internationale. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de créer un comité gouvernement-industrie pour appuyer le Bureau dans cette transition et l'aider à atteindre les objectifs visés.

Bref, le moment est propice pour revoir cette fonction essentielle qu'est le Bureau de la traduction et moderniser la prestation des services afin de tirer parti de toutes les compétences disponibles au Canada et créer une force de frappe qui ne se contentera pas de bien exécuter, mais qui se chargera plutôt de gérer la fonction.

L'AILIA est fière de représenter les entreprises de l'industrie canadienne de la traduction et espère pouvoir être partie prenante de cette transformation que connaîtra cet élément fondamental de la politique des langues officielles qu'est la **traduction**.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La présidente,



Sharon Steinberg

c.c. : L'Hon. Denis Paradis, président du Comité permanent des langues officielles, député de Brome-Missisquoi
Madame Donna Achimov, présidente-directrice générale, Bureau de la traduction, Travaux publics et services gouvernementaux Canada
L'Hon. François Choquette, député de Drummond et porte-parole, Langues officielles, NPD
Membres du Conseil d'administration de l'AILIA
Membres du Conseil d'administration de l'ACGI

NOTA : L'Association des conseils en gestion linguistique | Comité de valorisation des services langagiers canadiens, par l'entremise de sa présidente Dominique Bohbot, appuie la position et les recommandations de l'AILIA.